

## SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 20 JUIN 2019

### **2019 - 35** CONVENTION DE PARTICIPATION AU DISPOSITIF DE MISE A JOUR DU REFERENTIEL TRES GRANDE ECHELLE DE LA CARENE

L'an deux mille dix-neuf, le Jeudi 20 Juin, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 13 Juin 2019, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 16

Votants : 15

**Titulaires présents :**

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson  
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale  
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte

**Titulaires absents :**

Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval (excusé)  
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais (excusé)  
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique (excusé)  
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon (excusé)  
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)  
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)  
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé)  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)  
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

**Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :**

Madame Mireille HOLLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Louis SIMONEAU, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur Loïc MARCHESEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

**Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :**

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

**Secrétaire de séance :** Gérard BARRIER

Affichage le 21 Juin 2019

**2019-35** CONVENTION DE PARTICIPATION AU DISPOSITIF DE MISE A JOUR DU  
REFERENTIEL TRES GRANDE ECHELLE DE LA CARENE

Le Référentiel Topographique à très Grande Echelle (RTGE) de la CARENE est une base de données constituée du socle PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) et de compléments qui localisent éléments fixes et visibles en surface du domaine public (affleurant de réseaux, bordures de trottoirs, clôtures, végétation, mobilier urbain, signalisation horizontale et verticale, marquage, etc.).

La CARENE a initié son RTGE dès 2016 et que ces informations soient mises à disposition au SYDELA pour les communes de Saint-Joachim, Saint-Malo de Guersac, Montoir de Bretagne, Trignac et La Chapelle-des-Marais ayant délégué la maintenance de l'éclairage public.

Le RTGE sera utilisé pour répondre aux déclarations de travaux (DT/DICT).

Pour ce faire, il est proposé de conventionner avec la CARENE pour une durée de trois ans avec une participation annuelle de 4 040,54 euros correspondant à 299 kilomètres de RTGE.

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité d'autoriser le Président à signer une convention de participation au dispositif de mise à jour du référentiel très grande échelle de la CARENE.

Le Président  
Bernard LOUET



Accusé de réception en préfecture  
044-200014926-20190620-2019-35-DE  
Date de télétransmission : 21/06/2019  
Date de réception préfecture : 21/06/2019